



COMMUNE DE LE GREZ  
1, Place de la Mairie  
72140 LE GREZ  
TEL : 02.43.20.10.49  
Courriel : [commune-de-le-grez@wanadoo.fr](mailto:commune-de-le-grez@wanadoo.fr)

**Compte rendu de la SÉANCE DU 13 septembre 2018**  
**Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT**

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le treize septembre à 20 h, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

**Secrétaire de séance** : HOOGHIEMSTRA  
Laëtitia

Etaient présents :

COTTIN Martine                      LAUNAY Ludovic  
ROUX Philippe                      PELLIER Céline  
HOOGHIEMSTRA Laëtitia  
CHAUVEL Pascal                      CHAUVEAU Stéphane

Etait représenté :

Etaient absents excusés : ORY Patrick, COTEL Aurélie

Est démissionnaire :

LECHAT Jean-Louis

Le procès-Verbal de la dernière séance est lu et adopté à l'unanimité.

**SOMMAIRE**

- 1- Point sur les travaux 2018
- 2- Projet de travaux pour 2019
- 3- Point sur les taxes communales (Taxe d'aménagement, taxe redevance assainissement...)
- 4- Point sur les différentes réunions
- 5- Divers

**1- Point sur les travaux 2018**

Entreprise CHAPRON a terminé les travaux de voirie : le virage du Plessis, la placette de la Bussonnière, la route Genissel, le Landereau, les Châtaigniers et le bas du bourg.  
Reste à terminer : les trous à boucher dans divers endroits de la commune et champ Masson

**DELIBERATION n°22-2018**

**Objet : Demande subvention dans le cadre du contrat régional de la 4CPS liée à la transition énergétique**

Vu l'absence dans certaines rues d'éclairage public intelligent.

Vu la volonté du Conseil Municipal de répondre à cette absence.

Vu la volonté du Conseil Municipal de développer l'éclairage public intelligent et également de télégestion et de modulation.

Vu l'appel à projet en cours rentrant dans la politique contractuelle territoriale de la Région Pays de la Loire, dont le nôtre correspond à la thématique de « la transition énergétique réseaux intelligents »,

Considérant au vu du programme que notre projet est éligible au titre du CTR du Pays de la Haute Sarthe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Décide de mettre en place un éclairage intelligent avec utilisation de 42 mâts équipés scoop LED et de mettre également en place une programmation de fonctionnement de notre éclairage public existant avec l'installation d'un dispositif économe en énergie.
- Valide le plan de financement joint,
- Sollicite une aide régionale au titre du CTR du Pays de la Haute Sarthe

Le banc en béton lavé prévu par l'entreprise RENARD, elle n'a pas besoin de pierres qui ont été proposées par un habitant, dans la rue Saint Nicolas. Merci à cette personne pour sa proposition.

## **2- PROJET DE TRAVAUX 2019**

Salle des fêtes : chauffage ? Isolation ? Recours à un bureau d'études ? Attention au coût.  
Toilettes publiques à mettre aux normes PMR  
Sujets à réfléchir pour octobre. Les habitants de la commune peuvent déposer leurs idées...  
Numérotations des habitations : Commission à réunir rapidement : Patrick ORY, Pascal CHAUVEL, et Ludovic LAUNAY (pour la fibre optique)

## **3- POINT SUR LES TAXES COMMUNALES**

- ❖ Taux d'aménagement pour les nouveaux bâtiments

Madame le maire informe qu'une délibération avait été prise en 2012 pour mettre en place la Taxe d'Aménagement qui remplaçait La Taxe Locale d'équipement, la Taxe Départementale, la Taxe départementale des espaces verts Naturels sensibles et la participation pour Aménagement d'ensemble. A ce jour, cette taxe est aux taux de 2.5%. Le Conseil municipal décide de laisser ce taux de 2.5%.

### **DELIBERATION n°23-2018**

#### **OBJET : Révision de la Taxe d'aménagement**

Madame le maire informe le Conseil Municipal de l'existence de la Taxe d'Aménagement qui permet de financer les équipements publics de la commune.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :**

**De maintenir sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 2.5%**

**La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.**

- **Redevance assainissement – tarifs au 1er janvier 2017**

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Saur en vue d'une éventuelle modification des tarifs de la redevance assainissement. Le conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs pour l'année 2019 après étude du budget. Rappel du tarif 2018 : 0.91 € H.T par m<sup>3</sup> d'eau consommée et le forfait annuel : 20.5 € H.T.

### **DELIBERATION n°24-2018**

#### **Objet : Redevance assainissement – Tarifs au 1er janvier 2019**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise SAUR demande si le Conseil Municipal de Le Grez souhaite une revalorisation éventuelle du tarif de la redevance de l'assainissement pour l'année 2019. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet, après étude du budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter les tarifs pour l'année 2019 : le montant de la redevance de l'assainissement passe à 0,9200 € H.T. par m<sup>3</sup> d'eau consommée et le forfait annuel passe à 21.00 € H.T., et ce à compter du 1er janvier 2019.**

- **Régularisation de compte en attente à la Trésorier de Conlie**

### **DELIBERATION n° 25-2018**

#### **Objet : Régularisation compte budget communal**

Nous avons reçu un état de compte à régulariser de retenue de garantie concernant la Sté NCI environnement datant de 2011 et 2012 pour un montant de 964.45 €. Après renseignements pris la société n'est jamais venu finir les travaux.

La société n'ayant pas demandé le paiement de cette retenue de garantie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de porter cette somme de 964.45 € en produit exceptionnel aux comptes 7718.

**DELIBERATION n° 26-2018**

**Objet : décision modificative budget Communal N° 1**

Madame le maire expose :

Au Conseil Municipal qu'il manque de crédit au budget principal pour réaliser les opérations de remboursement de dépôts de garanties et qu'il est nécessaire d'effectuer les votes des crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

165 Dépôts et cautionnements reçus	+ 1000.00 €
2313-11 Constructions – atelier communal	- 1000.00 €

**4- Point sur les différentes réunions**

**Les comptes rendus des réunions de la 4CPS seront adressés par mail aux élus ou/et ils sont consultables en mairie sur simple demande. (Ou sur le site de la 4CPS : [www.4cps.fr](http://www.4cps.fr))**

12/07/2018 Conseil Communautaire

06/09/2018 Conférences des Maires à la 4CPS

11/09/2018 Réunion et rapport de la CLECT à la 4CPS

**5- DIVERS**

Réunion des inventaires des espèces minoritaires dans l'espace Natura 200 le 20/09/2018 de 14 heures à 19 heures.

Réfection des gravures au cimetière à refaire avant le 11 novembre 2018 si possible.

Nous avons un devis pour 911 € H.T. Le conseil municipal demande de faire un devis par une autre entreprise.

Transfert des compétences EAUX ASSAINISSEMENT aux Communautés de communes à reporter en 2026. Le Conseil municipal décide de ne pas faire de délibération concernant ce sujet ; ce qui revient à laisser la compétence en 2021 à la 4CPS.

Problème à la lagune, appeler VEOLIA pour faire réparer. Faire changer les flotteurs, car un défaut est détecté, cela déclenche un appel téléphonique à Loxam. Et demander s'il est possible de faire le changement d'appel vers la mairie au lieu de LOXAM ; car cela engendre un coût.

L'élagage par Enedis est prévu du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 décembre 2018 pour améliorer la qualité de l'électricité.

Indemnités de conseil et de confection du budget à M Philippe CHAIGNEAU

Pour 2018 l'indemnité du comptable est de 294.14 € et l'indemnité de budget est de 30.49 € soit un brut de 324.66 €.

Il est perçu une indemnité pour porter les courriers : types convocations.

Avec la dématérialisation aujourd'hui possible des différents courriers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commune ne reconduira pas cette prestation.

Caniroute : reconduction du contrat pour l'année 2019.

La séance s'est levée à 23 heures

Le Maire,  
Martine COTTIN